

Document relatif aux responsabilités et assurances

Dans le cadre des activités organisées sous l’égide du Comité des Landes de Basket, il est porté à la connaissance de l’ensemble des équipes et participants que les dispositions suivantes s’appliquent concernant les responsabilités et la couverture d’assurance :

1. Objet du document

Le présent document a pour but de préciser les responsabilités respectives du Comité des Landes de Basket et des participants en matière d’assurance, notamment en ce qui concerne la prise en charge des dommages corporels individuels pouvant survenir lors des rencontres et manifestations sportives ou autres activités organisées par le Comité.

2. Responsabilité du Comité des Landes de Basket

Le Comité des Landes de Basket souscrit une assurance responsabilité civile conformément aux obligations légales. Cette assurance couvre les dommages matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de ses activités.

Toutefois, il est expressément indiqué que :

Les dommages corporels individuels subis par les participants ne sont pas pris en charge par le Comité des Landes de Basket.

Cette absence de prise en charge concerne notamment :

- les blessures individuelles,
- les incapacités temporaires ou permanentes,
- les frais médicaux ou d’hospitalisation,
- les conséquences financières résultant d’un accident corporel.

3. Responsabilités des équipes et des participants

Il appartient à chaque participant de :

- fournir l’attestation civile individuelle,
- remplir le document cerfa « Questionnaire de Santé » ou un certificat médical permettant la pratique de l’activité Basket-ball en cas de réponse positive à une des questions du document cerfa,
- signer ce document.

5. Acceptation et opposabilité

La participation aux activités organisées par le Comité des Landes de Basket implique l’acceptation sans réserve des dispositions présentes.

**SIGNATURE SUR CETTE PAGE DE TOUS LES
PARTICIPANT(E)S AU TOURNOI**